

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/04/2007 portant création de la mention Développement de projets, territoires et réseaux du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 02/10/2023,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Développement de projets, territoires et réseaux est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom		Date et lieu de naissance		
DE976230001	Monsieur	AMBDILLAH	Anthoumani	27/06/1986	Sada
DE976230002	Madame	ASSANI	Natachat	20/06/1989	Mutsamudu
DE976230003	Madame	ATTOUMANI	Fatimati	09/03/2001	Tsingoni
DE976230004	Madame	ATTOUMANI BAMZE	Soifia	27/09/2004	Mamoudzou
DE976230005	Monsieur	CHAMASSI	Saïd	31/03/1987	Mtsamboro
DE976230006	Madame	FADHUILI	Mazena	23/02/1997	Sada
DE976230007	Monsieur	HAMZA	Rahim	28/06/2000	Tsingoni
DE976230008	Monsieur	M DÉRÉ	Ali	03/11/1988	Mamoudzou
DE976230009	Madame	MIHIDJAY	Yasmina	25/02/1979	Chiconi
DE976230010	Madame	MIOT	Aurélie	05/11/1981	Laval
DE976230011	Monsieur	MOHAMED	Ghechame	11/06/1998	Mamoudzou
DE976230012	Madame	MOHAMED	Moiriziki	08/09/1988	Sada
DE976230013	Monsieur	MOUSSA AHAMADA	Mouhamadi	21/07/1996	Sada
DE976230014	Monsieur	NASSIM	Soiyffoudine	13/05/1990	Sada
DE976230015	Monsieur	SAID	Toibibou	10/01/1979	Ouangani

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

DE976230016 Madame ZOUBERT Bourdati 24/11/1987 miroundroni
anjouan

Article 2.- Le recteur de région académique de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAMOUDZOU, le 03/10/2023

Pour le recteur de la région académique de Mayotte,
La déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Madeleine DELAPERRIERE

